

**Service de garde : L'Harmonie**

Un état de compte vous sera envoyé aux deux semaines par courriel, selon l'échéancier ci-dessous. Pour les mois de décembre et juin, la facturation sera anticipée afin de percevoir les paiements avant la fermeture de l'année fiscale et scolaire. Vous devrez acquitter vos soldes dus au plus tard 7 jours suivant la date inscrite sur votre état de compte (argent, chèque ou internet). Tel que prévu aux règles de fonctionnement du service de garde, une interruption de service est possible dans le cas où le délai de paiement ne serait pas respecté.

Merci de votre collaboration

Stéphanie Bergeron, technicienne service de garde

Semaine	Nombre de jours facturés	Envoi	Paiement	Rappel de courtoisie verbal ou écrit	Lettre d'interruption de service
27 au 3 / 09	4 + 2 J-P	7 septembre	14 septembre	15 septembre	22 septembre
7 au 17 / 09	9	20 septembre	27 septembre	28 septembre	5 octobre
20 au 01 / 10	9 + 1 J-P	4 octobre	11 octobre	12 octobre	19 octobre
4 au 15 / 10	9	18 octobre	25 octobre	26 octobre	2 novembre
18 au 29 / 10	9 + 1 J-P	1 <sup>er</sup> novembre	8 novembre	9 novembre	16 novembre
1 au 12 / 11	10	15 novembre	22 novembre	23 novembre	30 novembre
15 au 26 / 11	9 + 1 J-P	29 novembre	6 décembre	7 décembre	14 décembre
29/11 au 21 / 12	16 + 1 J-P	10 décembre	17 décembre	21 décembre	7 janvier
5 au 14 / 01	7 + 1 J-P	17 janvier	24 janvier	25 janvier	1 <sup>er</sup> février
17 au 28 / 01	9 + 1 J-P	31 janvier	7 février	8 février	15 février
31/01 au 11 / 02	9 + 1 J-P	14 février	21 février	22 février	7 mars
14 au 25 / 02	10	25 février	4 mars	8 mars	15 mars
7 au 18 / 03	9 + 1 J-P	21 mars	28 mars	29 mars	5 avril
21/03 au 01 / 04	9 + 1 J-P	4 avril	11 avril	12 avril	19 avril
4 au 15 / 04	9	19 avril	26 avril	27 avril	4 mai
18 au 29 / 04	8 + 1 J-P	2 mai	9 mai	10 mai	17 mai
2 au 13 / 05	10	16 mai	23 mai	24 mai	3 juin
16 au 27 / 05	8 + 1 J-P	30 mai	6 juin	7 juin	14 juin
30/05 au 23 / 06	18 + 1 J-P	9 juin	16 et 22 juin	17 et 23 juin	29 juin